



Rue de la Colline  
87300 PEYRAT-DE-BELLAC  
Tél. 05 55 68 11 08  
mairie@peyratdebellac.fr

Bulletin Municipal d'information

# feuille

N°2

## PEYRACHONNE

### Mot du Maire

**B**eaucoup de réunions de travail et de rencontres depuis l'installation de la nouvelle équipe municipale. Sa volonté d'améliorer le cadre de vie reste active. Elle s'est appliquée, entre autres, à finaliser les travaux de voirie engagés, à équiper très prochainement notre école en matériel numérique, à créer de nouveaux supports de communication, à installer un CCAS...

D'autres projets structurants sont à l'étude, nous vous informerons de l'avancement de ces dossiers et n'hésiterons pas à vous proposer de participer à leur bonne évolution.

Malheureusement, cette période a été à nouveau marquée par la présence et la résurgence de la COVID 19. Dans notre école, tout a été mis en œuvre pour freiner cette pandémie ce qui a rendu la tâche plus compliquée pour les enseignants et les agents. Je les remercie pour leur engagement.

Continuez à prendre soin de vous et sachez que nous restons mobilisés à vos côtés pour tout besoin.

Malgré les contraintes et les incertitudes sanitaires, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Bien à vous,  
Patricia Marcoux Lestieux,  
Maire

de l'année, lors d'un Conseil municipal. Nous tenons à remercier Michel Lajoux pour sa participation à l'élaboration de ce projet.

### Agents municipaux

Après 22 ans de service, un de nos agents, M<sup>me</sup> Bernadette BRUN a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté ses fonctions le 31 août 2020. Nous tenons à la remercier très chaleureusement pour toutes ses années de service et son dévouement au sein de notre collectivité. Nous lui souhaitons une très belle et heureuse retraite.

Elle est remplacée par Alice GOUAZE que nous avons le plaisir d'accueillir.



Bernadette Brun et Patricia Marcoux Lestieux

## SERVICES MUNICIPAUX

### Contact

La politique de communication sur la commune se poursuit avec deux nouveaux supports : l'application *Panneau Pocket* et un *site internet*.

De plus, pour des raisons techniques et pratiques, l'adresse mail de la mairie doit être modifiée.

**Nouvelle adresse :**  
mairie@peyratdebellac.fr

### Application Panneau Pocket

Quel que soit le lieu où vous vous trouvez, vous pouvez disposer sur votre téléphone portable d'informations utiles et d'alertes publiées par les services de la Mairie grâce à l'application dénommée *Panneau Pocket*. Elle est téléchargeable gratuitement, dès maintenant.

Vous recevrez, en temps réel, des notifications ou de petits messages concernant la commune.

### Site internet

Le comité communication a proposé la création d'un site internet communal via la plateforme "*le réseau des communes*", plateforme numérique conçue spécialement pour les collectivités.

- ce site sera consultable sur tout support (ordinateur, tablette, téléphone mobile,...)
- les associations de la commune pourront faire publier leurs actualités
- un site dynamique par des informations et des mises à jour régulières
- un site avec du contenu interactif.

Ce premier site internet communal, validé par les élus, sera lancé avant la fin

### Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche (CCHLeM)

- Dans le cadre de sa politique de développement touristique, la CCHLeM propose de créer une voie verte sur son territoire. Ce projet et le plan de financement du 1<sup>er</sup> tronçon (Magnac-Laval/Le Dorat/Luchapt) de 9,8 km ont été approuvés par le Conseil communautaire du 22 septembre 2019.
- Lors de cette même séance, M<sup>me</sup> Le Maire a exprimé sa désapprobation à l'égard du financement du projet de double tourne-à-gauche sur la RD951 desservant le méthaniseur : un coût prévisionnel important avec un reste à charge de la CCHLeM d'environ 100 000 €. Avec une capacité de 99 tonnes d'intrants par jour, M<sup>me</sup> le Maire a fait part également de ses préoccupations sur l'impact

# SERVICES MUNICIPAUX

environnemental et des conséquences sur la voirie d'une telle installation. elle s'interroge sur la pertinence de ces unités surdimensionnées et privilégie la méthanisation "à la ferme".

## Le mot de l'opposition

Chères Peyrachonnes, Chers Peyrachons,

Pour la première fois depuis les élections municipales, nous avons la possibilité de nous exprimer dans la « Feuille Peyrachonne », journal de l'information municipale. En effet, depuis les élections municipales de 2020, la loi indique que « lorsqu'un journal municipal est édité pour informer les citoyens de la commune, un espace doit être réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale ».

Or, lors de la parution du 1er exemplaire de la « Feuille Peyrachonne », cette disposition n'a pas été respectée. Nous avons dû rappeler nos droits à la nouvelle municipalité afin de pouvoir nous exprimer dans cette deuxième édition.

Que penser de cette situation ?

Tout d'abord, nous voulons remercier

celles et ceux qui nous ont soutenus et qui ont espéré que notre équipe renouvelée, motivée, disponible et compétente puisse mener à bien les projets déjà entrepris et les actions que nous avons proposées pour garantir aux Peyrachonnes et aux Peyrachons une meilleure qualité de vie dans notre commune. Encore merci pour tout votre soutien.

Bien qu'étant dans l'opposition municipale, nous remplirons nos responsabilités avec sérieux et constance et nous ne nous opposerons pas systématiquement à tous les projets proposés.

Nous vous informerons régulièrement de nos actions par l'intermédiaire de cette tribune qui nous est désormais ouverte.

Depuis notre élection, nous avons participé à tous les conseils municipaux et nous avons dû demander l'application des textes officiels. En effet, la loi prévoit que « dans les communes de 1000 habitants et plus, les commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale ».

Lors du conseil municipal du 9 juin 2020, trois commissions ont été créées :

Économie/finances, Travaux/voirie/sécurité et Associations sans que nous soyons invités à y participer. Pourtant, dans l'édito du maire de la « Feuille Peyrachonne » paru en juillet 2020, vous avez pu lire que : « ... l'action communale ne résultera pas uniquement du Maire, mais du conseil municipal dans son ensemble ... »

Que penser de cette situation ?

Au cours de cette même séance du 9 juin, une commission d'appel d'offres a été mise en place, toujours sans que l'opposition y soit associée. La composition de cette commission étant non conforme car aucun suppléant et aucun élu de l'opposition n'avait été désigné comme l'exige la loi, les élus ont dû voter à nouveau lors du Conseil municipal du 30 juillet, ce qui nous a permis d'avoir 1 titulaire et 1 suppléant.

Que penser de cette situation ?

Lors du dernier conseil municipal du 8 octobre, nous avons appris que la commission Économie/finances, créée le 9 juin, était tout simplement supprimée ! Comme dit précédemment, nous n'avions pas été intégrés dans cette commission alors que nous aurions dû y être. L'annulation de cette commission importante laisse-t-elle entendre que la majorité municipale ne veut pas travailler avec les élus d'opposition ?

Que penser de cette situation ?

Tout cela ne semble pas très démocratique...

Enfin, permettez-nous de remercier tous les employé-es de la commune pour leur implication dans la gestion de la crise du Covid19, crise qui n'est malheureusement pas terminée. Nous remercions également tout le personnel soignant et tous ceux qui accompagnent les personnes qui ont besoin d'aide au quotidien, aussi bien dans les établissements qu'à domicile. Nous vous soutenons afin que vos métiers soient mieux reconnus et valorisés. Encore un grand merci pour votre dévouement.

Chères Peyrachonnes et Chers Peyrachons, surtout prenez bien soin de vous.

Martine FREDAGUE-POUPON,  
J. Louis CONTE, Elisabeth BARLOT

## Droit de réponse

La première question : un espace sera bien réservé aux élus d'opposition dans les publications communales. Toutefois, il convient de préciser que l'élu d'opposition membre du comité communication a été absent lors des réunions préparatoires de la première *Feuille Peyrachonne*. Celle-ci était surtout un bulletin informatif et non une note sur les réalisations et la gestion de la municipalité.

Au sujet des commissions : les élus d'opposition ne se sont pas manifestés et n'ont présenté aucune liste lors de l'installation de ces commissions. De plus, concernant la non présentation de suppléants à la commission d'appel d'offres, il s'agit tout simplement d'une erreur et non d'un acte délibéré. Cet oubli a été corrigé dès la séance suivante.

Au sujet de la commission *Economie-Finances*, elle a été supprimée pour ne pas alourdir le fonctionnement de la municipalité, le Maire et les Adjointes se réunissent de manière hebdomadaire. De plus, les orientations budgétaires seront débattues en séance de Conseil municipal, chacun pourra donc y prendre part.

Pour compléter et conformément à la loi, le Conseil municipal doit se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois après son installation. Ce règlement sera établi courant novembre, il fixera ainsi toutes les mesures relatives au bon fonctionnement du Conseil municipal.

Difficile dès lors de comprendre où est l'absence de démocratie. La majorité soutiendra le travail collectif dans l'action communale mais dans un esprit de construction positive.

# VIE COMMUNALE

## École des deux tilleuls

- Après un diagnostic et des échanges avec les enseignants, il a été convenu d'équiper l'école en matériel numérique : tableaux blancs interactifs, vidéos projecteurs et ordinateurs portables Elèves.
- Un lave main collectif couvert d'un abri sera également installé dans la cour de l'école.
- Les frais d'inscription de la CCHLeM aux activités périscolaires scolaires s'élèvent à 8,50 € par enfant et par trimestre. La commune a décidé d'apporter une aide financière aux familles à hauteur de 4.50 € par trimestre et par enfant inscrit.

## Tarif cantine et garderie

Pour l'année scolaire 2020/21, les tarifs de la cantine et de la garderie de l'année scolaire précédente seront reconduits soit 1,30 € par garde et 2,60 € par repas. De plus, le service de garderie sera gratuit le matin après 8h30, le soir de 16h à 16h15 et le mercredi de 12h à 12h30.

## CCAS

Dans toute Commune, on rencontre des personnes qui se trouvent, passagèrement ou plus durablement, dans une situation de fragilité : personnes âgées, personnes handicapées, personnes isolées, jeunes. Pour répondre aux besoins sociaux des plus vulnérables, notre commune vient de se doter d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Pour tout besoin ou renseignement, nous vous invitons à vous rapprocher de M<sup>me</sup> le Maire ou des services de la mairie.

## Colis des aînés

Compte tenu des prescriptions sanitaires actuelles et de l'évolution des risques, le Conseil municipal se voit malheureusement contraint d'annuler le traditionnel repas dansant des aînés. Un colis sera alors offert à toutes les personnes de plus de 70 ans domiciliées sur la Commune.

## Taxes Directes locales

Chaque année, la Municipalité doit se prononcer sur les taux des taxes foncières bâti et non bâti. Concernant la part communale de la taxe d'habitation, elle sera dorénavant financée par l'Etat.

Le Conseil municipal a fait le choix de maintenir les taux appliqués en 2019 pour l'année 2020, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 15.97%
- Taxe foncière sur le non bâti : 55.88%

## Taxe assainissement

La taxe d'assainissement est à la charge des contribuables raccordés au réseau collectif. Notre prestataire de service d'eau, AGUR, collecte pour la Commune le montant de cette taxe.

La Municipalité a fait le choix de maintenir cette surtaxe communale à son niveau de 2019 :

- Part fixe : 55.00 € par compteur
- Part variable : 1,69 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée

Toutefois, suite à une évaluation diagnostic du réseau et des stations d'épuration, il faudra envisager d'importants travaux (réhabilitation et extension des stations).

## Défibrillateur

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, tout établissement recevant du public, d'une capacité d'au moins 300 personnes, doit disposer d'un défibrillateur. La salle polyvalente sera équipée courant novembre d'un défibrillateur semi-automatique.

## Nos amis les chiens

Un petit rappel de bonne conduite : par respect pour nos concitoyens, nous vous demandons de bien vouloir ramasser les déjections de vos animaux sur les trottoirs et parkings. Des distributeurs de sacs pour déjections canines sont à disposition en différents points sur la commune.

# EMBELLISSEMENT DE LA VILLE

## Place Saint-Maixent

- Le stop de la rue du Lieutenant-Lacoste est enlevé et remplacé par une priorité à droite. Cette priorité sera matérialisée par un marquage au sol.
- Les dimensions de la place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite ne respectent pas les normes en vigueur, le panneau indiquant cet emplacement a donc été enlevé.

## Allée Saint-Maixent

Un panneau arrêt et stationnement interdit a été supprimé pour permettre aux riverains de stationner temporairement devant leur habitation.

## Aménagements de sécurité route de Beaujour et rue des Bruyères.

Pour une signalétique plus cohérente, quelques modifications ont été apportées :

# E MBELLISSEMENT DE LA VILLE

Route de Beaujour : une limitation à 30 km/h au niveau des coussins berlinois.

Lotissement des Bruyères : une zone 30 pour tout ce secteur.

Pour information :

- Une limitation de vitesse à 30 km/h s'arrête à l'intersection suivante ou à la prochaine limitation de vitesse.
- Une zone 30 s'applique sur l'ensemble des rues et croisements de la zone, depuis le panneau de début jusqu'au panneau de fin de zone.

## Travaux rue de la Colline

Lors d'épisodes orageuses, il a été constaté qu'une part importante d'eaux pluviales stagnaient sur la voirie. De plus, ces eaux s'écoulent dans une canalisation d'eaux usées et regagnent la station d'épuration proche en traversant une parcelle privée. Afin de remédier à tous ces dysfonctionnements, il est prévu :

- De rediriger le réseau et ainsi éviter le passage sur des terrains privés.

- De créer un réseau séparatif sur une partie de la rue Colline pour désengorger la station d'environ 20% d'eaux pluviales.

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil départemental et auprès de l'Agence de l'eau.

## Réfection des routes départementales

Le Conseil départemental a prévu la réfection des routes départementales traversant la Commune selon le planning suivant : les routes extérieures au bourg courant 2020 et les routes internes en 2021.

## Eclairage public

L'entretien de l'éclairage public est en cours, nous vous invitons à informer la Mairie de tout dysfonctionnement.

Concernant les illuminations de Noël pour poteau, nos agents techniques ont relevé un parc vieillissant : seules 20 décorations lumineuses sont en état de fonctionnement. Elles seront installées mais la Municipalité réfléchit à d'autres décors de Noël, moins gourmands en énergie.

# C ULTURE ET ASSOCIATIONS

## Associations municipales

La situation particulière de crise sanitaire a malheureusement conduit les associations à annuler tout ou partie de leurs activités. Toutefois, il est essentiel de maintenir un lien social avec les associations et les bénévoles, le poumon essentiel du bien vivre ensemble dans nos petites collectivités.

Le 24 août dernier et pour préparer l'année 2021, elles ont été conviées à une réunion d'échanges sur leurs activités et leurs besoins. Toutes les demandes seront étudiées.

Concernant les subventions, la municipalité, sur proposition de la commission **associations**, a convenu de maintenir pour 2020, les montants alloués en 2019.

## Association Gartempe 206

Cette association est née en 2018 et s'est fixée pour objectif de revivifier la vallée de la Gartempe. Ses actions visent à faire découvrir cette vallée, à protéger ses richesses, ses paysages et son patrimoine bâti. La Gartempe se savoure de Peyrahout (sa source en Creuse) à Yzeures (sa confluence en Indre et Loire). Elle traverse notre commune en limite nord sur environ 9,5 kilomètres.

Cette association est à découvrir sur le site

[www.gartempe206.fr](http://www.gartempe206.fr)

